

## DÉCISION MUNICIPALE

2024-044

Service : Finances – commande publique  
Références : LD

**Objet : MARCHÉ DE FOURNITURE – ACQUISITION D'ÎLOTS DE RESTAURATION DEDIES A LA RENOVATION DU RESTAURANT LOUISE-MICHEL / ROSE-ORAIN A COUËRON**

**Le Maire de la Ville de Couëron,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

**Vu** les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

**Vu** la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

**Considérant** l'avis d'appel public à la concurrence paru le 8 février 2024 au Profil d'acheteur ;

**Considérant** les offres économiquement les plus avantageuses par les entreprises au regard des critères de jugement des offres ;

**Considérant** la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date de 11 avril 2024 ;

### décide

**Article 1 :** De signer l'acte d'engagement au marché d'acquisition d'îlots de restauration dédiés à la rénovation du restaurant Louise-Michel / Rose-Orain avec l'entreprise Equip'Service pour un montant de 33 500€ HT.

**Article 2 :** La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 18.04.2024

Carole Grelaud  
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 22/04/24 au 22/06/24

Transmise en Préfecture le : 18/04/2024